



OPERATIONS PILOTES

Thématique de la protection contre
les excès et accidents cybernétiques

Protection contre les excès et les accidents cybernétiques

Ce thème important de réflexion, proposé mais non statué lors des débats inter-EH de 1998-1999, étant resté en suspens, il peut être de nouveau mis en analyse et évalué dans un chantier Némésis. La motion introductive de l'époque était rédigée ainsi :

" L'internet, la cybernétique, l'informatique, les interfaces bio-électroniques, sont potentiellement très utiles si bien utilisés, mais potentiellement aussi très dangereux en cas d'abus, d'excès, ou d'accident. Tout individu ou organisation humaine doit donc rester capable de revenir en fonctionnement biologique et social naturel aussi rapidement que possible, à tout moment, pour sécuriser son cadre de vie. Toute disposition légale contraire est automatiquement nulle."

Méthodologie